

Les lieux d'accueil enfants parents

Permettre aux parents de jeunes enfants de rencontrer d'autres parents dans un lieu convivial et proche, c'est l'engagement que nous souhaitons porter avec vous.

La Caf des Côtes d'Armor

POURQUOI ?

Les lieux d'accueil enfants parents (Laep), dispositif national développé sur tout le territoire, sont des espaces de proximité fréquentés par les parents et leurs enfants. Ils encouragent l'échange entre parents, enfants et accueillants.

POUR QUEL PUBLIC ?

Le Laep est ouvert aux enfants de 0 à 6 ans réunis autour du jeu libre et accompagné d'un parent.

COMMENT FONCTIONNE UN LAEP ?

Les parents viennent avec leur(s) enfant(s) pour se retrouver dans un espace identifié. Des séances sont programmées régulièrement.

Les parents peuvent venir selon leurs souhaits et leurs possibilités, gratuitement et sans inscription.

Ce service requiert :

UNE ORGANISATION

La fréquence et l'amplitude horaire sont définis par le gestionnaire en fonction des besoins exprimés par les familles, et en complémentarité avec les autres offres proposées sur le territoire.

UNE QUALITE D'ACCUEIL

Les participants sont reçus par deux personnes minimum, formées à l'écoute et à l'accueil. La confidentialité y est totalement respectée.

L'équipe d'accueil doit faire preuve de disponibilité. Elle veille à la qualité de l'écoute ainsi qu'au respect des fonctions et des expressions des participants.

UN REGLEMENT INTERIEUR

Rédigé par le gestionnaire, il permet de donner les repères et les règles de fonctionnement du lieu et mentionne les attitudes à observer. Il est préconisé d'y intégrer le respect des règles élémentaires de sécurité et l'accessibilité pour les personnes handicapées.

UNE COMMUNICATION

Des supports de communication sont à créer pour faire connaître le service proposé.

UNE EVALUATION DE L'ACTION

Les accueillants sont tenus à la rédaction d'un journal de bord et d'un tableau de fréquentation. Ces deux documents ont pour fonction de mémoriser le déroulement des séances en préservant l'anonymat et la confidentialité, ils participent à la démarche d'évaluation attendue.



La Caf et vous

LA CAF VOUS PROPOSE UNE AIDE TECHNIQUE AU MONTAGE DU DOSSIER ET ANIME LE RESEAU DES LAEP

Le projet est construit en concertation avec la Caf pour élaborer au mieux votre diagnostic de besoins, la rencontre des acteurs, la construction de l'action et la validation de l'équipe retenue. La Caf contribue également à l'animation du réseau Laep des Côtes d'Armor (journée de rencontres et d'échanges) et propose au niveau régional une formation gratuite de 4 jours pour les accueillants.

LA CAF VALIDE VOTRE PROJET

Selon les critères suivants :

- l'élaboration d'un projet partagé avec les partenaires du territoire
- l'accueil des participants doit se faire par deux accueillants dont le référent
- la mise en place d'une charte de fonctionnement (anonymat, confidentialité...)
- la compatibilité de l'espace avec une fonction d'accueil
- une supervision des pratiques par un professionnel de l'écoute extérieure à l'équipe
- un espace de parole sans visée éducative ou thérapeutique.

La commission sociale statue sur votre projet et peut le valider pour une durée de 4 ans.



LA CAF VOUS ACCOMPAGNE FINANCIEREMENT

De 3 façons :

- une prestation de service Caf qui prend en charge 30 % du coût de fonctionnement au regard des heures d'ouverture et d'organisation
- une inscription au Contrat Enfance Jeunesse pour les collectivités concernées
- une aide à l'achat de mobilier, de matériel pédagogique, d'équipement informatique de gestion et d'un véhicule pour une Laep itinérant

VOTRE CONTACT

- Pour les questions relatives au traitement de votre dossier :
Service aides financières collectives : afc@caf22.fr
- Pour toute autre question : Votre conseiller en développement social :
partenaires@caf22.fr